

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Règlement 51-102A3

Rubrique 1: Dénomination et adresse de la Société

Biosyntech, Inc. (la « Société »)
475, boulevard Armand-Frappier
Laval (Quebec)
H7V 4B3

Rubrique 2 : Date du changement important

17 Octobre 2008

Rubrique 3 : Communiqué

Le communiqué de presse relatif au changement important est joint à la présente à l'Annexe A.

Rubrique 4 : Résumé du Changement Important

La Société annonce la démission de M. Claude LeDuc à titre de chef de la direction avec prise d'effet au 31 décembre 2008 et d'administrateur avec prise d'effet immédiatement et la nomination de M. Jean-Pierre Desmarais comme nouveau membre du conseil d'administration.

Item 5: Description Circonstancié du Changement Important

La Société a annoncé aujourd'hui que M. Claude LeDuc a remis sa démission, avec prise d'effet le 31 décembre 2008, de son poste de chef de la direction de la Société, afin de se consacrer à d'autres activités. M. LeDuc a également démissionné, avec prise d'effet immédiate, de son poste de membre du conseil d'administration. M. Michel Lagueux, actuel président du conseil d'administration, surveillera dorénavant les activités quotidiennes et veillera à l'atteinte des objectifs à court terme.

M. Lagueux a déclaré : « Je saisis l'occasion pour remercier M. LeDuc, au nom du conseil d'administration, pour ses efforts et son dévouement indéfectibles en vue de faire de BioSyntech un chef de file dans le secteur de la régénération des cartilages. M. LeDuc a contribué à poser des fondations dont la Société devrait bénéficier pendant plusieurs années. »

La Société a également annoncé aujourd'hui la nomination de M. Jean-Pierre Desmarais à titre de membre du conseil d'administration, M. Desmarais compte plus de 30 années d'expérience dans le secteur du matériel médical. Il travaille depuis les 12 dernières années pour CryoCath Technologies Inc. et y remplit les fonctions de chef de la direction scientifique et de responsable des affaires réglementaires et de la recherche clinique. Auparavant, M. Desmarais a travaillé pour Smith and Nephew dans les domaines des soins orthopédiques et de la guérison des blessures, ainsi que pour Davis and Geck, dans le domaine chirurgical. En

conséquence, M. Desmarais possède une connaissance approfondie des affaires réglementaires et a obtenu auprès de la FDA (organisme de réglementation américain) et d'organismes de réglementation canadiens et européens un grand nombre d'exemptions des dispositifs de recherche et d'approbations préalables à la mise en marché. M. Desmarais possède également une grande connaissance et une vaste expérience de la mise en oeuvre de systèmes de contrôle de la qualité ayant obtenu la certification ISO.

Rubrique 6 : Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Cette déclaration n'est pas déposée sur une base confidentielle.

Rubrique 7 : Information Omise

Aucune information n'a été omise.

Rubrique 8 : Membre de la Haute Direction

Nom : Michel Lagueux
Titre: Président du conseil
Téléphone: 450-686-2437

Date de la déclaration

17 octobre 2008.

ANNEXE A



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

BioSyntech annonce la démission de son chef de la direction et la nomination d'un nouveau membre à son conseil d'administration

LAVAL (Québec) — Le 17 octobre 2008 — BioSyntech, Inc. (TSX : BSY) (la « Société ») a annoncé aujourd'hui que M. Claude LeDuc a remis sa démission, avec prise d'effet le 31 décembre 2008, de son poste de chef de la direction de la Société, afin de se consacrer à d'autres activités. M. LeDuc a également démissionné, avec prise d'effet immédiate, de son poste de membre du conseil d'administration. M. Michel Lagueux, actuel président du conseil d'administration, surveillera dorénavant les activités quotidiennes et veillera à l'atteinte des objectifs à court terme.

M. Lagueux a déclaré : « Je saisis l'occasion pour remercier M. LeDuc, au nom du conseil d'administration, pour ses efforts et son dévouement indéfectibles en vue de faire de BioSyntech un chef de file dans le secteur de la régénération des cartilages. M. LeDuc a contribué à poser des fondations dont la Société devrait bénéficier pendant plusieurs années. »

La Société a également annoncé aujourd'hui la nomination de M. Jean-Pierre Desmarais à titre de membre du conseil d'administration, M. Desmarais compte plus de 30 années d'expérience dans le secteur du matériel médical. Il travaille depuis les 12 dernières années pour CryoCath Technologies Inc. et y remplit les fonctions de chef de la direction scientifique et de responsable des affaires réglementaires et de la recherche clinique. Auparavant, M. Desmarais a travaillé pour Smith and Nephew dans les domaines des soins orthopédiques et de la guérison des blessures, ainsi que pour Davis and Geck, dans le domaine chirurgical. En conséquence, M. Desmarais possède une connaissance approfondie des affaires réglementaires et a obtenu auprès de la FDA (organisme de réglementation américain) et d'organismes de réglementation canadiens et européens un grand nombre d'exemptions des dispositifs de recherche et d'approbations préalables à la mise en marché. M. Desmarais possède également une grande connaissance et une vaste expérience de la mise en oeuvre de systèmes de contrôle de la qualité ayant obtenu la certification ISO.

Le président du conseil, M. Lagueux, a déclaré : « Une société a rarement l'occasion d'attirer une personne possédant de telles connaissances et une telle expérience. Le conseil d'administration et la Société sont impatients de travailler en étroite collaboration avec M. Desmarais. »

À propos de BioSyntech

BioSyntech est une société de dispositifs médicaux spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de thermogels biothérapeutiques innovateurs pour la médecine régénérative (réparation de tissus articulaires) et certaines applications thérapeutiques. La plateforme technologique de Biosyntech se compose d'une famille d'hydrogels nommée BST-Gel[®], certains d'entre eux ayant la caractéristique unique de se liquéfier à basse température et de se solidifier à la température corporelle. Ces gels peuvent être injectés ou appliqués localement et présentent plusieurs avantages pour la réparation localisée de tissus articulaires endommagés tel que le cartilage, les os et les blessures

chroniques, tout en évitant au patient la chirurgie effractive. Le produit principal de la société, BST-CarGel®, est en stade avancé de développement et présentement soumis à un essai clinique clé international. Pour plus de renseignements, visitez le www.biosyntech.com.